



MARSEILLE, le 25 mars 2021

**RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATION  
ARTICLES L211-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE**

Nous, Thierry JOHNSON, directeur de cabinet adjoint de Madame la préfète de Police des Bouches-du-Rhône, certifions avoir reçu ce jour :

- Monsieur Pierre ALBOUY [REDACTED] MARSEILLE
- Monsieur Emmanuel PATRIS [REDACTED] 13005 MARSEILLE
- Monsieur Yves DOAZAN Né [REDACTED] MARSEILLE

**1 - OBJET DE LA MANIFESTATION :**

Un toit = Un droit – Manifestation dans 21 pays d'Europe sur la défense du droit au logement

**2 - LIEU, DATE ET HEURE DU RASSEMBLEMENT :**

Samedi 27 mars 2021

2 rassemblements :

- Manifestation statique sur la place Cadenat de 12h30 à 13h30
- Déambulation de 14h30 à 17h30 des Réformés-Canebière

**3 - ITINERAIRES PROJETS OBSERVATIONS PARTICULIERES :**

Statique : place Cadenat entre 12h30 et 13h30

Déambulation : Réformés Canebière, Allée Gambetta, rue Jean Roque, rue d'Aubagne, Canebière, Vieux-Port à partir de 14h30.

Entre 500 à 2000 personnes sont attendues. Dispositif de sécurisation de 30 personnes. Véhicule sonorisation, déploiement de banderoles et pancartes.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la commune de Marseille, le port du masque est obligatoire dans la zone de manifestation prévue.

**Les organisateurs s'engagent à ce que les conditions d'organisation du rassemblement qu'ils ont déclarées permettent une distanciation physique d'un mètre entre chaque participant et, en cas d'impossibilité de garantir cette distanciation, à demander aux participants, par tout moyen de communication, de porter un masque de protection et de se laver régulièrement les mains durant le déroulement du rassemblement, en apportant, en l'absence de point d'eau, du gel hydro-alcoolique.**

Les organisateurs prendront contact avec la Mairie de Marseille téléphoniquement au 04 91 55 98 82 ou par courriel à l'adresse suivante [evenementsmarseille@marseille.fr](mailto:evenementsmarseille@marseille.fr) pour savoir s'ils ne rentrent pas en conflit avec une autorisation temporaire d'occupation du domaine public accordée par cette dernière.

**4 - ORGANISATEURS:** Collectif du 5 novembre, Centre-ville Pour Tous, Ligue des Droits de l'Homme, Solidaires, ATTAC, UD-CGT, FSU 13...

Pour la préfète de Police  
Le directeur de cabinet adjoint

Thierry JOHNSON

